



23^{ème} Tour ST MARTIN LA PALLU

Samedi 02 juillet 2022

A Vendevre-du-Poitou (86)

Course par équipe de 4 ou 6 coureurs

(club, entente entre clubs, sélection départementale)

2^{ème} / 3^{ème} catégorie / Junior / Pass'Cyclisme Open

DOSSIER COMPLET





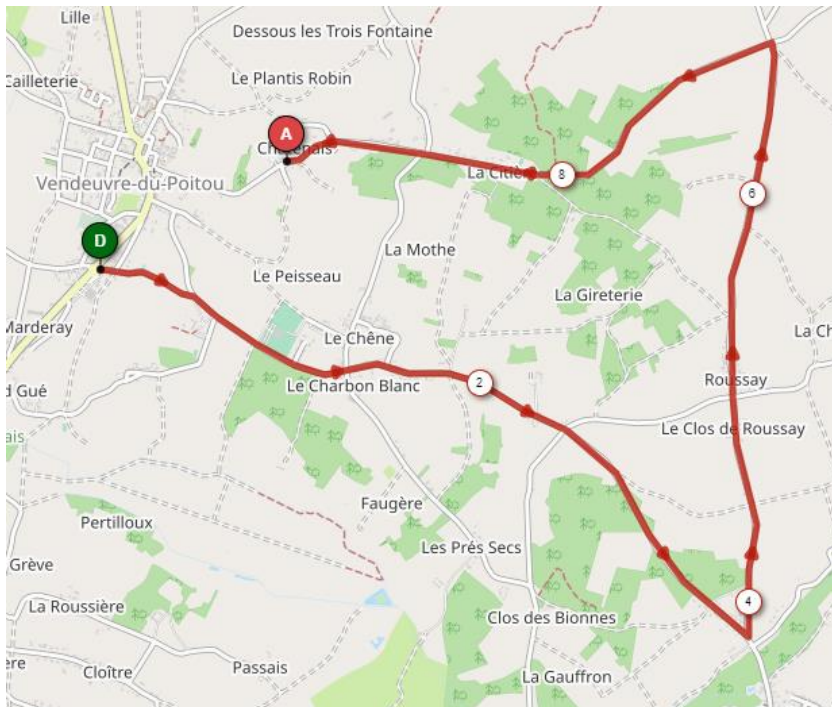
1 – LE PLANNING

Remise des dossards

À partir de 8h30 au Bar de Cheneché (possibilité pour le Directeur Sportif de retirer tous les dossards de son équipe sur présentation des licences de chaque coureur mais le coureur devra signer la feuille d'émargement).

1^{ère} étape

Vendeuvre du Poitou: Contre-la-montre par équipe de 9,05 km



1^{er} départ à 9h30 puis départs toutes les 3 minutes

Les horaires de départ vous seront communiqués par mail la semaine précédente et disponibles sur le site Internet de l'UVP.



☑ Récompenses 1^{ère} étape

La 1^{ère} équipe toute entière sera récompensée → à la salle des fêtes de Vendevre 11h00.

☑ Repas du midi

Pour les équipes inscrites au repas, début du service à partir de 11h15 à la **nouvelle** salle des fêtes de Vendevre-du-Poitou (Rue Marie Curie)

☑ Réunion des directeurs sportifs

À la salle des fêtes de Vendevre-du-Poitou à 13h30 (les voitures suiveuses **devront être équipées de scanners**). Un pack d'eau sera offert à toutes les équipes.

☑ Présentation et photos des équipes

À partir de 14h00 au podium à VENDEVRE-DU-POITOU.

☑ 2^{ème} étape

VENDEVRE-DU-POITOU : Course en ligne (17,5 km + 20 km) + Circuit (6 x 10 km) = 98 km

Départ à 14h30 à VENDEVRE-DU-POITOU.



1^{ère} boucle : 17,5 km



2ème boucle : 20 km



Circuit final : 10 km



LOCALITÉ	OBSERVATIONS	KM PARCOURUS	KM RESTANT	HEURE DE PASSAGE		
				Moyenne en km/h		
				38	40	42
Saint-Martin-La-Pailu	Départ réel sortie St-Martin-La-Pailu	0,0	97,6	14:30	14:30	14:30
La Rigane		2,4	95,2	14:33	14:33	14:33
Cheneché		5,4	92,2	14:38	14:38	14:37
Blaslay		8,1	89,5	14:42	14:42	14:41
Thurageau		11,1	86,5	14:47	14:46	14:45
Cheneché		14,3	83,3	14:52	14:51	14:50
Saint-Martin-La-Pailu	PC 1 - Fin circuit 1 - Début circuit 2	17,5	80,1	14:57	14:56	14:55
"Côte du Silo"		18,1	79,5	14:58	14:57	14:55
Signy		20,1	77,5	15:01	15:00	14:58
La Rigane		22,5	75,1	15:05	15:03	15:02
Cheneché		25,5	72,1	15:10	15:08	15:06
Blaslay		28,2	69,4	15:14	15:12	15:10
Thurageau		31,2	66,4	15:19	15:16	15:14
Cheneché		34,4	63,2	15:24	15:21	15:19
Saint-Martin-La-Pailu	Fin circuit 2 - Début circuit final	37,6	60,0	15:29	15:26	15:23
"Côte du Silo"	MG 1	38,2	59,4	15:30	15:27	15:24
Signy		40,2	57,4	15:33	15:30	15:27
La Rigane		42,1	55,5	15:36	15:33	15:30
Cheneché		45,6	52,0	15:42	15:38	15:35
Saint-Martin-La-Pailu	PC 2 - 2ème tour circuit final	47,6	50,0	15:45	15:41	15:38
"Côte du Silo"		48,2	49,4	15:46	15:42	15:38
Signy		50,2	47,4	15:49	15:45	15:41
La Rigane		52,1	45,5	15:52	15:48	15:44
Cheneché		55,6	42,0	15:57	15:53	15:49
Saint-Martin-La-Pailu	3ème tour circuit final	57,6	40,0	16:00	15:56	15:52
"Côte du Silo"	MG 2	58,2	39,4	16:01	15:57	15:53
Signy		60,2	37,4	16:05	16:00	15:56
La Rigane		62,1	35,5	16:08	16:03	15:58
Cheneché		65,6	32,0	16:13	16:08	16:03
Saint-Martin-La-Pailu	PC 3 - 4ème tour circuit final	67,6	30,0	16:16	16:11	16:06
"Côte du Silo"		68,2	29,4	16:17	16:12	16:07
Signy		70,2	27,4	16:20	16:15	16:10
La Rigane		72,1	25,5	16:23	16:18	16:13
Cheneché		75,6	22,0	16:29	16:23	16:18
Saint-Martin-La-Pailu	5ème tour circuit final	77,6	20,0	16:32	16:26	16:20
"Côte du Silo"	MG 3	78,2	19,4	16:33	16:27	16:21
Signy		80,2	17,4	16:36	16:30	16:24
La Rigane		82,1	15,5	16:39	16:33	16:27
Cheneché		85,6	12,0	16:45	16:38	16:32
Saint-Martin-La-Pailu	6ème tour circuit final	87,6	10,0	16:48	16:41	16:35
"Côte du Silo"		88,2	9,4	16:49	16:42	16:36
Signy		90,2	7,4	16:52	16:45	16:38
La Rigane		92,1	5,5	16:55	16:48	16:41
Cheneché		95,6	2,0	17:00	16:53	16:46
Saint-Martin-La-Pailu	ARRIVÉE	97,6	0,0	17:04	16:56	16:49

Remise des récompenses (2^{ème} étape + clt général + clts annexes)
Vers 17h30 à la salle des fêtes de Vendevre-du-Poitou



2 – LE PROTOCOLE

1ère ÉTAPE, CONTRE-LA-MONTRE PAR ÉQUIPE MATIN

Remise des récompenses vers 11h00

1^{ère} équipe : 1 petit bouquet par coureur + maillot de leader

2ème ÉTAPE, COURSE APRÈS-MIDI

Remise des récompenses à la salle des fêtes de Vendevre-du-Poitou vers 17h30

1^{er} : 1 coupe

CLASSEMENT GÉNÉRAL ET CLASSEMENTS ANNEXES

Remise des récompenses à la salle des fêtes de Vendevre-du-Poitou vers 17h30

1^{er} au classement général : 1 coupe + 1 composition florale + maillot de leader

2^{ème} au classement général : 1 coupe

3^{ème} au classement général : 1 coupe

1^{er} Points Chauds : 1 coupe + maillot des points chauds

1^{er} Grimpeur : 1 coupe + maillot de grimpeur

1^{er} junior : 1 coupe + maillot blanc + 1 composition florale

1^{er} 2^{ème} cat. : 1 coupe + 1 composition florale

1^{er} 3^{ème} cat. : 1 coupe + 1 composition florale

1^{er} PC : 1 coupe



Non cumulable avec les récompenses des 3 premiers au général

NOUS VOUS REMERCIONS PAR AVANCE DE VOTRE PONCTUALITÉ ☺



3 – LE RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Article 1: L'Union Vélocipédique Poitevine organise à VENDEUVRE-DU-POITOU (Vienne), le samedi 02 juillet 2022, le 23ème Tour de ST MARTIN LA PALLU placé sous le règlement de la fédération Française de Cyclisme.

Article 2: Cette épreuve est ouverte aux équipes de clubs, de comités départementaux, une entente entre deux clubs est possible si les équipes ne sont pas représentés 2 fois. Une équipe doit rassembler 4 ou 6 coureurs 2^{ème} et 3^{ème} catégorie, les juniors et les Pass'Cyclistes Open.

Article 3 : Le Tour de ST MARTIN LA PALLU se disputera en deux étapes : un contre-la-montre par équipe de 9,05km et une course en ligne avec circuit final de 98 km.

Article 3-1 : Le temps du clm par équipe sera pris sur le 3ème coureur. En cas de coureur lâché, le temps sera ajouté en plus par rapport à son équipe.

Article 4: L'épreuve donnera lieu à l'attribution des classements suivants :

- Classement individuel à l'issue du contre-la-montre avec attribution du maillot de leader (le coureur devra alors porter ce maillot lors de la 2^{ème} étape)
- Classement individuel à l'issue de la 2^{ème} étape
- Classement général à l'issue des 2 étapes avec attribution du maillot de leader.
- Classement juniors à l'issue des 2 étapes
- Classement 3^{ème} catégorie à l'issue des 2 étapes
- Classement Pass'Cyclisme Open à l'issue des 2 étapes

- Classement Meilleurs Grimpeurs à l'issue de la 2^{ème} étape avec attribution du maillot de grimpeur.

Le classement des Meilleurs Grimpeurs se dispute sur 3 coureurs avec attribution de 4, 2 et 1 point. Le classement général sera déterminé par l'addition de tous les points obtenus. En cas d'égalité, les coureurs seront départagés par le nombre de places de 1^{er}, puis par le nombre de places de 2^{ème}, puis par le nombre de places de 3^{ème} et en dernier ressort par la place au classement général.



- Classement Points Chauds à l'issue de la 2^{ème} étape avec attribution du maillot de sprinter.

Le classement des Points Chauds se dispute sur 3 coureurs avec attribution de 4, 2 et 1 point. Le classement général sera déterminé par l'addition de tous les points obtenus. En cas d'égalité, les coureurs seront départagés par le nombre de places de 1^{er}, puis par le nombre de places de 2^{ème}, puis par le nombre de places de 3^{ème} et en dernier ressort par la place au classement général.

Les leaders des différents classements devront obligatoirement se présenter au protocole à l'issue de chaque étape pour revêtir les maillots et recevoir les coupes et les compositions florales.

Article 5 : Des prix FFC seront répartis de la façon suivante :

- Classement CLM / équipe : 160 € / 3
- Classement Général : 460 € / 20
- Classement Grimpeurs : 152 € / 5
- Classement Points Chauds : 152 € / 5
- Classement 3^{ème} catégorie : 47 € / 5
- Classement Juniors : 47 € / 5
- Classement Pass'Cyclisme Open : 47 € / 5

Article 6: Les engagements doivent s'effectuer par le biais du site FFC "Cicle-Web". Un seul engagement sera débité par coureur pour les 2 étapes. Les inscriptions devront être clôturées au plus tard le samedi 26 juin 2022 afin de faciliter la logistique.

Article 7: La remise des dossards aura lieu à la nouvelle salle des fêtes de Vendevre du Poitou à partir de 8h30. Les Directeurs Sportifs auront la possibilité de retirer tous les dossards de leur équipe sur présentation des licences de chaque coureur mais le coureur devra obligatoirement signer la feuille d'émargement.

Deux dossards seront remis aux concurrents. Ils seront soigneusement placés de chaque côté du maillot, sans être pliés.

Article 8: Avant le départ de chaque étape, les concurrents devront obligatoirement signer la feuille de contrôle au moins 15 minutes avant le départ.

Article 9 : Les organisateurs se réservent le droit de modifier l'itinéraire, même en cours d'étape, si des circonstances exceptionnelles, imprévues ou indépendantes de leur volonté les y contraignent.



Article 10: La réunion des Directeurs Sportifs se déroulera à 13h30, à la **salle des fêtes de Vendevre-du-Poitou**.

Article 11: Le dépannage de la 2^{ème} étape sera assuré par la voiture dépannage neutre ou celle du Directeur sportif de l'équipe ayant au moins 5 coureurs. Il devra s'effectuer du côté droit de la route.

L'organisateur s'engage à fournir un véhicule de dépannage neutre qui évoluera à l'avant de la course, à charge pour les équipes de fournir leurs roues pour assurer le dépannage. Chaque équipe devra fournir lors de la réunion des Directeurs sportifs une paire de roues. Tout retour derrière un véhicule est strictement interdit.

Article 12: Lors des arrivées, les voitures des Directeurs sportifs seront déviées obligatoirement avant la ligne d'arrivée.

Article 13: Tout coureur abandonnant devra obligatoirement remettre ses dossards à un arbitre de la course ou à la voiture balai.

Article 14 : Les réclamations concernant un incident de course ou une manœuvre illicite sont reçues par le jury des arbitres au plus tard 30 minutes après le délai d'arrivée. Les réclamations concernant le classement d'une étape sont reçues par les arbitres jusqu'au départ de l'étape suivante. Celles concernant le classement général final sont reçues dans les 30 minutes après l'affichage du communiqué officiel.

Article 15 : Chaque véhicule de Directeur Sportif devra être équipé de poste de radio récepteur. Si vous n'en possédez pas demander une réservation avec votre engagement 8 jours avant l'épreuve.

Tous les véhicules de l'échelon course (Directeurs Sportifs, arbitres, motos, dépannage neutre, voiture balai, ambulance, invités, etc...) devront impérativement respecter le code de la route et rouler à droite.

En cas de non-respect de ces consignes, l'organisateur se déchargera de toutes responsabilités.

Article 16: Tous les points non abordés dans ce présent règlement feront référence aux règlements en vigueur de la FFC.

Article 17 : L'inscription implique avoir pris connaissance des conditions de déroulement du 23^{ème} Tour de ST MARTIN LA PALLU.



4 – LES CONTACTS

M. HIVERT Cyril
5 rue Jacques Clémot 86160 MAGNÉ

Port. 06 62 66 63 87

cyril.hivert@neuf.fr

M. FOUSSARD Philippe
12 rue des Brunettes 86000 POITIERS

Port. 06 02 17 89 86

uvpoitiers@yahoo.fr